

l'enseignement protestant et l'enseignement catholique. L'enseignement protestant est dirigé par le Comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique par son secrétaire anglais; le programme des études et le mode d'enseignement sont similaires à ceux des autres provinces, si ce n'est que les écoles n'ont pas de classes plus hautes que le XI^e degré, d'où les écoliers sortent pour entrer soit à l'Université McGill, soit à Bishop's College, qui sont les deux universités protestantes de langue anglaise de la province.

Les écoles catholiques, qui sont principalement de langue française, comme les écoles protestantes sont de langue anglaise, sont administrées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique et par son secrétaire. Le cycle des études primaires est de huit "échelons", six élémentaires et deux complémentaires, dont quelques-uns nécessitent plus d'une année, le programme du huitième échelon correspondant dans l'ensemble à celui du degré X des écoles protestantes.

Progrès récents dans l'enseignement.—Une des tendances les plus remarquables, ces dernières années, est la proportion grandissante d'élèves des degrés avancés dans les écoles canadiennes. En 1921, la proportion d'élèves des cours supérieurs dans les écoles publiques ordinaires était de moins de 8 p.c.; en 1929, elle s'était élevée à près de 12 p.c. De nombreux facteurs y ont contribué. Le principal est que la scolarité obligatoire s'étend à un âge plus avancé, et la loi en est appliquée plus strictement. En outre, les élèves atteignent les degrés supérieurs à un âge moins avancé; l'âge moyen des élèves dans la dernière année des études secondaires (immatriculation) étant de près d'une demi-année de moins en 1929 qu'en 1924, dans les sept provinces d'où l'on compile les données statistiques relatives à l'âge des élèves des différents cours.

L'avancement des qualifications du personnel enseignant est un des facteurs de ces dernières années qui augure bien pour l'efficiencia des écoles. Les facteurs en activité sont nombreux et il est difficile de dire de plusieurs s'ils sont ou la cause ou l'effet. Chaque province a ses organisations professionnelles d'instituteurs désignées comme fédérations, alliances, unions ou associations, qui s'occupent constamment et activement d'améliorer leur profession. Dans toutes les provinces, le nombre d'instituteurs sans formation professionnelle est réduit chaque jour tandis que les cours des écoles normales sont plus longs et les qualifications d'admission y sont rendues plus difficiles. Les cours d'été, permettant aux instituteurs d'améliorer leurs titres académiques et professionnels, augmentent en nombre et sont très fréquentés. Des systèmes de pension ou de retraite des instituteurs fonctionnent dans sept provinces, le plus grand nombre depuis quelques années seulement, ajoutant beaucoup à la stabilité de la carrière.

Statistiques de l'instruction publique.— Les tableaux statistiques consacrés à l'instruction publique au Canada commencent par une vue d'ensemble (tableau 1) montrant que, pendant l'année scolaire close en 1929, 2,387,057 élèves, ou 24.4 p.c. de la population estimative de 1929, avaient fréquenté les maisons d'enseignement au Canada. Sur ce nombre, 2,080,949 étaient inscrits aux écoles publiques élémentaires sous contrôle provincial, avec fréquentation moyenne de 1,647,871; 122,671 fréquentaient d'autres écoles: agricoles, commerciales, industrielles et techniques. On comptait 18,600 étudiants dans les collèges commerciaux indépendants et 74,238 en d'autres écoles privées n'ayant pas droit au rang des collèges. Les étudiants universitaires réguliers étaient au nombre de 28,870; les collégiens suivant les cours réguliers, 9,128; les cours classiques, 10,894.

En 1929, il y avait 68,888 instituteurs dans les écoles publiques (y compris les écoles "indépendantes" dans le Québec) dont 13,490 hommes et 55,398 fem-